



CONVENTION DE STAGE

Article 1 : La convention de stage est passée entre l'entreprise suivante :

.....
.....

représentée par :
d'une part,
et le **Lycée français de Singapour Ltd (L.F.S)**,
représenté par Pierre MONDOLONI, Proviseur,
d'autre part,
concernant un stage effectué dans cette entreprise par l'élève (appelé le stagiaire) :

Nom :

Prénom :

Classe :

Cette convention sera également acceptée et visée par l'élève et son responsable légal.

Article 2 : Ce stage a pour objectif de familiariser les élèves de seconde du L.F.S au monde du travail, et plus particulièrement à celui de l'entreprise, à travers :

- **l'observation**, qui leur permettra de répondre à des questions précises en rapport avec le programme scolaire de Sciences Economiques et sociales (S.E.S),
- **l'action**, c'est à dire dans la mesure du possible, l'implication dans la réalisation d'un petit projet.

Article 3 : Le stage aura lieu du **lundi 16 au vendredi 20 juin 2008**. Les stagiaires respecteront les horaires définis dans l'annexe technique jointe à cette convention. Toute absence ou incident seront immédiatement signalés par l'entreprise au L.F.S.

Article 4 : Le chef d'entreprise désignera au sein de la société un tuteur (nom, fonctions et coordonnées précisées dans l'annexe technique) qui sera chargé du suivi du stagiaire pendant son séjour dans l'entreprise.

Article 5 : Les stagiaires utiliseront des moyens de transport individuels ou publics. Ils respecteront l'itinéraire le plus court entre le lieu de stage et leur domicile.
Tout manquement à cette règle entraînerait la responsabilité de l'élève et de son représentant légal. Ni l'entreprise d'accueil ni l'établissement scolaire ne pourraient être mis en cause.

Article 6 : Pendant leur stage dans l'entreprise et pendant les trajets entre leur domicile et le lieu de stage, les stagiaires garderont le statut d'élèves du lycée.
Ils bénéficieront en conséquence des mêmes garanties offertes par l'assurance souscrite par le L.F.S pour ses élèves pendant les cours et activités organisés à leur intention.

Article 7 : Durant leur stage, les élèves seront soumis au règlement et à la discipline de l'entreprise. En cas de faute grave, le chef de l'entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage de l'élève concerné et de le remettre immédiatement aux responsables du LFS.

Article 8 : Au cours du stage, les élèves ne pourront prétendre à aucune rémunération de la part de l'entreprise.

Lu et approuvé :

Pour l'entreprise d'accueil :

Signature du représentant :

*Pour le Lycée Français de
Singapour :*

Signature du proviseur :

Cachet de l'entreprise

Cachet du L.F.S

Pour le stagiaire et sa famille :

Signature de l'élève :

Signature du représentant légal :

ANNEXE TECHNIQUE

à la convention de stage passée entre l'entreprise :

.....
.....

et le Lycée Français de Singapour,

pour le stage effectué par l'élève :.....

1 – COORDONNEES DE L'ENTREPRISE :

Adresse précise du lieu de stage :

Moyen de transport public le plus proche du lieu de stage :

MRT :

Bus :

Téléphone fixe :

H.P :

E-mail :

Tuteur : Nom :

Fonctions dans l'entreprise :

Téléphone fixe :

H.P :

E-mail :

2 - HORAIRES DU STAGIAIRE DANS L'ENTREPRISE (pendant les 5 jours) :

6 heures maximum par jour :

Jour 1 :

Jour 2 :

Jour 3 :

Jour 4 :

Jour 5 :

3 – COORDONNEES DE LA FAMILLE DU STAGIAIRE :

Nom :

Adresse :

Téléphone domicile :

H.P :

Travail :Télécopie :

E-mail :